

AGREMENT ACCUEIL FAMILIAL LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Attestation sur l'honneur ci-joint dûment complétée et signée,
- Copie livret de famille ou Carte Nationale d'Identité pour les célibataires,
- Extrait du casier judiciaire, bulletin n°3, original daté de moins de 3 mois. Votre demande de cette pièce doit être adressée au Casier Judiciaire National, 107 rue Landreau, Nantes Cedex 01, ou par courrier au www.cnj.justice.gouv.de du postulant et de toutes les personnes vivant à domicile,
- Certificat médical d'aptitude à la profession d'accueillant familial,
- Certificat médical de non-contagion de toutes personnes vivant à domicile,
- Justificatif d'adresse : facture d'eau, d'électricité ou de téléphone,
- Plan sommaire du logement, à réaliser selon le modèle joint : préciser les pièces occupées par les membres de la famille et celles réservées aux personnes à accueillir,
- Attestation d'assurance habitation,
- Attestation d'occupation du logement (exemple : contrat de bail, acte de propriété, attestation sur l'honneur du propriétaire en cas d'occupation à titre gratuit, ...).

Le dossier complet est à retourner en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**Département de La Réunion
Direction des Personnes Agées et des Personnes handicapées
Service Accueil Familial
2, rue de la Source
97400 SAINT-DENIS CEDEX**

Tout dossier incomplet ne pourra être instruit et sera retourné à l'expéditeur